

Autorisation donnée au Maire de signer la Convention d'Occupation du Domaine Public entre la Mairie du 6^e arrondissement et la SCM Espace Santé Paris au titre de l'occupation de locaux situés dans la Mairie du 6^e arrondissement. (062025024)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

En application du titre 1 du livre V du Code Général des Collectivités Territoriales, traitant des dispositions applicables à Paris, Marseille, Lyon, les Conseils d'arrondissement sont chargés de gérer les équipements inscrits à l'inventaire des équipements de proximité des arrondissements.

ARTICLE 1^{er} : Le présent projet de délibération a pour objet d'autoriser le Maire du 6^e arrondissement à signer la Convention d'Occupation du Domaine Public entre la Mairie du 6^e arrondissement et la SCM Espace Santé Paris relative à l'occupation de locaux situés dans la Mairie du 6^e arrondissement, **pour un bail de 3 ans à partir de la date de la signature de la convention.**

Je vous remercie, mes chers collègues, de bien vouloir délibérer et de me donner l'autorisation de signer les conventions relatives à l'occupation permanente des salles de la Mairie.

Le Maire du 6^e arrondissement

Autorisation donnée au Maire de signer la Convention d'Occupation du Domaine Public entre la Mairie du 6^e arrondissement et la SCM Espace Santé Paris au titre de l'occupation de locaux situés dans la Mairie du 6^e arrondissement. (062025024)

Le Conseil du 6^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2511-13 et L.2511-16 ;

Vu la délibération DDCT-2025-100 fixant la redevance d'occupation du domaine public due par la SCM Espace Santé Paris 6 au titre de l'occupation de locaux situés dans le bâtiment de la Mairie du 6^e arrondissement, soumise pour avis au Conseil d'Arrondissement du mardi 17 juin 2025 et soumise au vote du Conseil de Paris lors de la séance des mardi 1^{er}, mercredi 2, jeudi 3 et vendredi 4 juillet 2025 ;

Vu le rapport présenté par

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France :

DELIBERE

Article unique : que soit donnée à Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France, l'autorisation de signer la Convention d'Occupation du Domaine Public entre la Mairie du 6^e arrondissement et la SCM Espace Santé Paris relative à l'occupation de locaux situés dans la Mairie du 6^e arrondissement, pour un bail de 3 ans à partir de la signature de la convention.

VOTANTS : POUR : CONTRE : ABSTENTION : NPPV :

..... par les Conseillers à

Le Maire du 6^e arrondissement